

Lyon, le 2 juin 2025

Communiqué de presse

La Métropole de Lyon vote 6 millions d'euros pour le Fonds de solidarité logement (FSL) et l'étend aux jeunes en situation de précarité

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Métropole de Lyon maintient son soutien au Fonds de solidarité logement avec un budget de 6 M€ en 2025 et étend le dispositif aux jeunes sortant de l'ASE ou bénéficiant du RSJ.

La hausse constante des demandes de logement social, le fort ralentissement de la construction, les niveaux de loyer élevés ainsi que la hausse des charges locatives rendent l'accès et le maintien dans le logement de plus en plus difficile sur le territoire métropolitain et nécessitent une politique d'accompagnement et d'aides au logement des habitants les plus en difficulté.

La Métropole soutient les ménages en s'appuyant sur différents dispositifs, dont le FSL. Ce dernier s'adresse aux ménages qui présentent des difficultés particulières, en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence pour accéder à un logement ou de s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie. Le dispositif est composé de plusieurs volets : le FSL accès, le FSL maintien, le FSL énergie/eau, l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide au financement des suppléments de dépenses de gestion locative adaptée (GLA).

Avec la crise du coût de l'énergie et les difficultés d'accès au logement, la Métropole de Lyon a abondé le budget dédié au FSL afin de soutenir les grands lyonnais en difficultés : **+38,6% entre 2021 et 2025**, pour le financement de l'accompagnement social des ménages et la gestion locative adaptée ; **+18.8% entre 2021 et 2025** pour les aides directes aux ménages (accès, maintien, énergie).

L'enveloppe votée lors de la commission permanente du 26 mai s'élève à 6 millions d'euros pour 2025 et intègre le déploiement de l'**expérimentation de deux nouvelles aides aux jeunes**, à destination des bénéficiaires de l'ARSJM (Accompagnement et revenu de solidarité jeunes majeurs) ou du RSJ (Revenu solidarité jeunes). Cette aide consiste en une **prise en charge d'une partie du loyer les 12 premiers mois** (200 €/mois maximum, pour les jeunes bénéficiaires de l'ARSJM) et une **aide à l'équipement mobilier** (200€).

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation après une année de fonctionnement.

Contact Presse – Métropole de Lyon

Laetitia Latapy – llatapy@grandlyon.com – 06 46 18 90 93